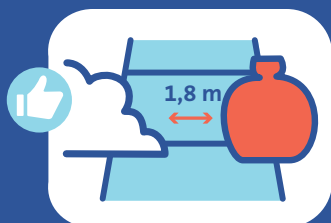


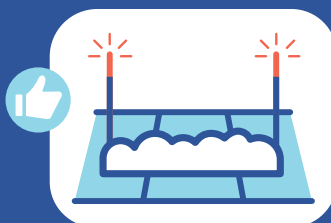
## DÉNEIGEMENT

# Contribuez à accélérer les opérations

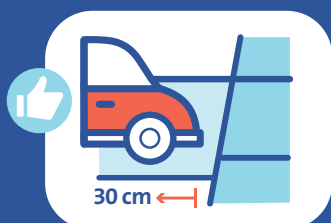
Nos équipes s'affairent à déneiger les rues, les trottoirs et les pistes cyclables de l'arrondissement. Contribuez vous aussi!



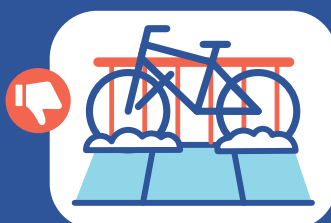
Laissez un corridor piéton de 1,8 m libre de tout objet pouvant obstruer le passage.



Identifiez de manière visible tout obstacle permanent situé sur le trottoir.



Laissez un espace dégagé d'au moins 30 cm entre le trottoir et votre propriété.



Il est interdit de verrouiller votre vélo sur les clôtures : utilisez les supports prévus à cet effet



Ne stationnez pas votre voiture en angle, trop près du trottoir ni sur le coin de la rue.



Il est interdit de pousser la neige de votre entrée privée sur le trottoir ou la rue.

Rosemont  
La Petite-Patrie

Montréal



\* Contribuez  
à accélérer  
\* les opérations

DÉNEIGEMENT

Les voitures mal stationnées nuisent aux opérations de déneigement et risquent de subir des dommages.

Nous vous rappelons de bien vérifier les avis d'interdiction de stationnement.



**La situation suivante a ralenti le travail de nos équipes :**

- Voiture mal stationnée
- Obstacle sur le trottoir
- Vélo sur la clôture
- Obstacle non identifié
- Neige poussée sur le domaine public
- Bacs, sacs d'ordures et encombrants
- Autres

Plus de détails :

[montreal.ca/articles/le-deneigement-dans-rpp](https://montreal.ca/articles/le-deneigement-dans-rpp)